

Attentat à la préfecture de police, « des manquements graves » selon les parlementaires

mercredi 5 février 2020, par [Thémis](#)

La commission d'enquête parlementaire sur les dysfonctionnements ayant conduit à l'attaque de Mickaël H., qui avait fait quatre morts il y a quatre mois, a souligné, ce mercredi 5 février, des « manquements graves » et « un manque de professionnalisme ».

« *C'est un sentiment de sidération qui domine face à l'accumulation de dysfonctionnements qui ont conduit à cette tragédie.* » Ce sont les mots, durs, choisis ce mercredi 5 février par Éric Ciotti (Les Républicains), président de la commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur les éventuels manquements à l'origine de l'attaque commise à la préfecture de police de Paris, le 3 octobre 2019.

Ce jour-là, quatre agents perdaient la vie sous les coups de couteau de Mickaël H., employé au service informatique de la direction des renseignements de la préfecture de police (DRPP) au profil psychologique instable. « *Plus de trente auditions ont été réalisées par la commission à ce jour, a expliqué Éric Ciotti, et il en ressort que jamais Michael H. n'aurait jamais dû rester à son poste à la préfecture de Police, jamais il n'aurait dû garder son habilitation secret-défense.* »

« Toute une série de signaux faibles » jamais signalés

Éric Ciotti, accompagné du rapporteur de la commission d'enquête, Florent Boudié (La République en marche), a fustigé « *l'absence de culture de la surveillance* » au sein de la DRPP. « *C'est toute une série de signaux faibles qui auraient été signalés dans n'importe quel autre service de renseignement mais qui, en l'espèce, sont passés à travers les mailles d'un filet beaucoup trop relâché* », a insisté le président.

Ont ainsi été abordés le mariage religieux de Michael H., « *en 2008 ou 2009* », suivi par la conversion à l'islam de l'informaticien. « *Naturellement, la conversion d'une personne n'est pas en soi un signe de radicalisation, a tenu à préciser le député des Alpes-Maritimes, mais dans un service de renseignement, c'est une information qui doit interroger.* »

Des collègues du fonctionnaire auraient aussi évoqué, de manière informelle à l'époque, des changements de comportement de Michael H. - « *Il refusait de faire la bise aux femmes du service* » -, ainsi que l'incident qui a suivi les attentats contre Charlie Hebdo, en janvier 2015. « *Michael H. aurait ainsi estimé devant un collègue que les auteurs de Charlie n'auraient jamais dû « parler du prophète comme cela », et que ce qui leur était arrivé était « bien fait »* », avant de s'excuser quelques jours après.

La DRPP rattachée à la DGSJ ?

« *Des manquements de ce niveau n'auraient jamais été possibles à la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ)* », a aussi taclé le député Florent Boudié, soulignant la faiblesse structurelle de la DRPP. Un bilan négatif légèrement nuancé par le président de la commission, citant les 76 signalements pour radicalisation effectués depuis 2012, « *dont 46 depuis l'attaque de la préfecture* ».

Pas assez cependant pour les parlementaires, qui envisagent deux propositions afin d'améliorer la sécurité à la préfecture de police de Paris. La première, évidente, est de monter le niveau d'exigence et de professionnalisme du renseignement à la DRPP, ce qui serait déjà le cas depuis 2017 et la nomination d'une nouvelle directrice, Françoise Bilancini, d'après Florent Boudié. « *Mais nous partons de tellement loin* », a soupiré Éric Ciotti.

Autre solution envisagée, le rattachement du service de renseignement de la préfecture de Police à la DGSI, afin que les enquêtes soient confiées à ce corps administratif qui semble avoir fait ses preuves.

Les députés rendront leur rapport définitif le 7 avril et commencent dès aujourd'hui à enquêter sur la problématique de la radicalisation dans les métiers sensibles, à l'image du travail déjà réalisé par les députés Éric Diard (LR) et Éric Poulliat (LREM) dans leur rapport d'information rendu à l'été 2019.

Publié par Ludovic Séré pour La Croix le 5/02/20